L'ACCORD PARFAIT

Société à responsabilité limitée au capital de 45 000 euros Siège social : Rue André Citroën 53940 SAINT BERTHEVIN 904 128 964 RCS LAVAL

A SC MALOUMEL

Représentée par Monsieur Jean-Louis FOUCAULT La Davière 53 940 SAINT-BERTHEVIN

SAINT-BERTHEVIN, le 16 janvier 2025

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre Société qui se tiendra le **31 JANVIER 2025 à 10 HEURES**, au siège social (Rue André Citroën – 53940 SAINT-BERTHEVIN), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes exercice social clos le 31 juillet 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En application des dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de trouver ci-joints :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2024 ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article R 223-18 al. 2 du Code de commerce, l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social.

En application de l'article L 223-26 du Code de commerce, vous avez la faculté de poser par écrit toutes questions auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée générale.

Si vous ne pouviez pas assister à cette assemblée, vous pourriez vous faire représenter par un autre associé ou par votre conjoint. A cet effet, nous tenons à votre disposition une formule de pouvoir à remettre à votre Mandataire, ou à retourner au siège social, dûment complétée et signée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

<u>Messieurs Peter PHILIPPOT – Cyrille PHILIPPOT – Jean-Louis FOUCAULT</u>
Co-gérants